

AVIS n°2020-10

Séance plénière du 21 janvier 2020

Dénomination : Arrêtés de lutte « Ibis sacré » dans les départements 35 et 56

Demandeur : DDTM35 et DDTM56

MOTIVATIONS OU CONDITIONS

Le conseil s'interroge sur l'impact réel de cette EEE : a-t-il déjà été mesuré ?
A priori il y a peu de prélèvement mais les prélèvements sont importants pour les espèces concernées au regard de leur biologie de reproduction.
Quel est l'objectif de la régulation, la destruction d'individus ou l'éradication de l'espèce ?
Il serait intéressant de réaliser des opérations de suivi et de comptage.

AVIS :

FAVORABLE	<input checked="" type="checkbox"/> (1 contre, 4 abstentions)
FAVORABLE SOUS CONDITIONS	<input type="checkbox"/>
DEFAVORABLE	<input type="checkbox"/>

Fait le 21 janvier 2020

Signature : Patrick Le Mao

